

Mai 2011



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITE FINANCIER

Cent trente-neuvième session

Rome, 30 mai – 1er juin 2011

**Programme de travail pluriannuel du
Comité financier pour 2010-2013 (Questions intéressant le PAM)**

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à:

Mme Gina Casar

**Directrice exécutive adjointe chargée du Département de la gestion des ressources et de
l'obligation redditionnelle et Directrice financière**

Programme alimentaire mondial

Tél: +39 06 6513 2628

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. Les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org.

W0000

RÉSUMÉ

- À sa cent trente-sixième session, le Comité financier a examiné le projet de Programme de travail pluriannuel du Comité financier pour la période 2010–2013, et a prié le Secrétariat du PAM de le modifier compte tenu des observations formulées par les membres.
- En conséquence, le Secrétariat du PAM soumet à l'examen du Comité financier la version révisée du projet, établi sur la base du programme de travail du Conseil d'administration du PAM et des orientations communiquées par le Comité financier. Ce programme de travail pluriannuel du Comité financier concernant les questions intéressant le PAM est susceptible de nécessiter des ajustements périodiques afin de tenir compte des éventuelles modifications du programme de travail du Conseil d'administration du PAM.

ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

- Le Comité est invité à examiner et approuver le document afin que celui-ci soit transmis au Conseil pour examen.

Projet d'avis

Le Comité financier approuve son Programme de travail pluriannuel pour 2010-2013 (Questions intéressant le PAM) et en recommande l'examen par le Conseil.

Objectif assigné au Comité financier pour les questions intéressant le PAM

1. Le Programme alimentaire mondial (ci-après "le PAM") est établi conjointement par l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après "la FAO") en tant que programme dont les buts et les fonctions sont énoncés dans le Statut, et poursuit ses activités à la lumière d'examen périodiques¹.
2. Selon les termes de l'article XIV.4 du Statut et Règlement général du PAM, "[P]our toutes les questions touchant la gestion financière du PAM, le Conseil prend avis auprès du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) de l'Organisation des Nations Unies et auprès du Comité financier de la FAO".

Résultats

3. Compte tenu des indicateurs de résultats ci-dessous, le Comité financier cherche à fournir au Conseil d'administration des avis et des orientations solides en matière technique et politique.

I. RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIERES ET BUDGETAIRES

Résultat: les orientations et les recommandations formulées par le Comité financier apportent un appui solide aux décisions du Conseil d'administration en ce qui concerne les ressources et les questions financières et budgétaires.

Indicateurs et objectifs:

- Les recommandations du Comité financier sont mentionnées dans le document récapitulant les "Décisions et recommandations" de chaque session du Conseil d'administration.

Produits: recommandations claires, précises et consensuelles adressées au Conseil d'administration.

Activités:

- Examen des plans de gestion du PAM et des rapports sur leur mise en oeuvre
- Examen du dernier rapport d'activité sur le projet WINGS II
- Analyse des Comptes annuels vérifiés du PAM et du rapport correspondant du Commissaire aux comptes
- Examen du rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (Articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général)
- Examen du rapport sur l'efficience du PAM
- Examen d'autres documents relatifs aux ressources et aux questions financières et budgétaires soumis pour examen ou approbation

Méthodes de travail:

- Discussions durant les sessions du Comité financier, qui débouchent sur des recommandations claires
- Contacts avec la Directrice exécutive adjointe chargée du Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle, à chaque fois que nécessaire.

¹ "Statut – Règlement général – Règlement financier – Règlement intérieur du Conseil d'administration", novembre 2009.

II. CONTRÔLE

Résultat: les orientations et les recommandations formulées par le Comité financier apportent un appui et une contribution solides aux décisions du Conseil d'administration concernant les questions relatives au contrôle.

Indicateurs et objectifs:

- Les recommandations du Comité financier sont notées dans le document récapitulant les "Décisions et recommandations" de chaque session du Conseil d'administration.

Produits: recommandations claires adressées au Conseil d'administration.

Activités:

- Examen des rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion et des réponses de la direction
- Formulation de recommandations à l'intention du Conseil d'administration au sujet de la nomination des membres du Comité d'audit, le cas échéant
- Examen des modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat du Comité d'audit, le cas échéant
- Examen du rapport annuel du Comité d'audit
- Examen du rapport intérimaire sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes
- Examen des rapports de l'Inspecteur général
- Examen des rapports établis par le Commissaire aux comptes et des réponses de la direction
- Examen des modifications qu'il est proposé d'apporter aux politiques du PAM concernant les questions relatives au contrôle, le cas échéant

Méthodes de travail:

- Discussions ciblées et efficaces durant les sessions du Comité financier, qui débouchent sur des recommandations claires
- Contacts avec la Directrice exécutive adjointe chargée du Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle, à chaque fois que nécessaire